

cette question, mais certains de nous ne peuvent se soustraire à d'autres occupations. Je tiens à bien préciser mon attitude et à ce que l'on comprenne bien les raisons qui la motive. C'est pourquoi je participe au présent débat.

Les divers partis à la Chambre ont très bien exposé les principaux arguments. J'ai écouté ces discours très, très attentivement. Je ne crois pas en avoir manqué un seul durant tout ce débat. J'aimerais vous résumer les raisons pour lesquelles je voterais contre la motion. L'adopter serait sanctionner et appuyer ce que le gouvernement a fait en invoquant la loi sur les mesures de guerre.

Je tiens à bien préciser que les membres de mon parti ne contestent pas que le gouvernement du Québec ait besoin des pouvoirs extraordinaires qu'il demande. Nous ne contestons pas non plus le fait que le gouvernement fédéral a le droit et la responsabilité de veiller à ce que les autorités du Québec obtiennent ces pouvoirs. Nous savons depuis longtemps qu'un cancer rongé les parties vitales de la province de Québec, cancer qui risque très probablement de gagner les autres régions du pays. Je ne parle pas d'une province en particulier en tant qu'elle s'oppose aux autres. Nous savons que c'est une question dont il faut s'occuper.

Je voudrais exposer les raisons pour lesquelles nous estimons que le gouvernement s'y est mal pris dans cette affaire. Pour ceux d'entre nous qui respectent le Parlement, c'est une méthode beaucoup trop dangereuse pour que nous l'acceptions. Je ne pourrais me prononcer en faveur de cette motion parce qu'elle nous demande d'approuver aveuglément les mesures prises par le gouvernement. On ne nous a pas donné les faits qui motivent cette motion. On nous a parlé de bâtons de dynamite, de cellules du FLQ et autres choses. Je n'ai aucun doute qu'il en est bien ainsi, et on pourrait alléguer bien davantage.

On n'a pas donné à la Chambre une analyse appropriée ou un exposé complet de la situation comme les députés y ont droit. Pourquoi n'a-t-on pas tenu une séance spéciale à huis clos où le gouvernement aurait pu nous mettre au courant s'il y a autre chose que nous ne connaissons pas? S'il y a des faits qui, dans l'opinion du gouvernement, justifient cette action, pourquoi les députés élus et responsables de toutes les provinces et districts électoraux du Canada n'en ont-ils pas été informés? Comme représentants du peuple, nous avons le droit de nous en attendre. On n'a pas répondu à cette question. Pourquoi ne nous a-t-on pas approchés depuis des jours, des semaines ou des mois à ce sujet?

Ce matin, un député nous a expliqué de façon convaincante, avec documentation à l'appui, que depuis plus d'un an la ville de Montréal et la province de Québec ont connu une situation telle qu'elles ont dû demander l'aide du gouvernement fédéral. Rien ou à peu près rien n'a été fait pour répondre à ce besoin. Pourquoi? Pourquoi a-t-on jugé nécessaire de prendre une décision en toute hâte, en pleine nuit, dont on nous a informés après coup seulement? Le Parlement a repris ses séances depuis plus de dix jours maintenant. Pourquoi n'avons-nous pas été informés plus tôt de cette mesure législative destinée à aider la ville de Montréal et la province de Québec?

[M^{me} MacInnis.]

• (2.20 p.m.)

Le premier ministre (M. Trudeau) dit que la mesure dépasse les besoins de la situation actuelle. Nous voulons savoir pourquoi nous ne pouvons avoir une mesure du genre qu'il faut, au lieu de dispositions étendues qui suppriment jusqu'au dernier vestige d'une liberté civile chèrement payée dans tout le pays. Ce qu'il nous faut maintenant c'est une mesure pour régler la situation d'urgence au Québec. J'ai lu avec soin les lettres du premier ministre du Québec et du maire de Montréal; nulle part demandent-ils qu'on invoque la loi sur les mesures de guerre. L'idée ne vient pas d'eux, du moins ce n'est pas ce qui ressort de leurs lettres. Le premier ministre dit ne pas avoir besoin de tous les pouvoirs prévus par cette loi. Très bien; alors qu'il demande les pouvoirs dont il a de fait besoin. A mon avis, dire qu'il faut pouvoir fondre sur les suspects ne suffit pas pour justifier la mesure qu'on a prise.

Hier, le ministre de la Justice (M. Turner) n'a pas expliqué pourquoi des modifications au Code criminel n'auraient pas suffi pour faire face à la situation critique au Québec. Pourquoi n'a-t-on pas proposé ces modifications? Notre parti aurait appuyé des modifications destinées à renforcer les pouvoirs de perquisition et à accorder d'autres pouvoirs contre les terroristes. Mais ce n'est pas la voie qu'on a choisie. Au lieu, on a invoqué un statut conçu pour régler une situation lorsque le pays est en état de guerre ou d'insurrection, état dont personne n'a encore parlé à la Chambre. Personne n'a répondu à ce que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et d'autres ont proposé, soit qu'on rédige un statut rapidement pour faire face à la situation et remplacer les pouvoirs étendus accordés par la loi sur les mesures de guerre. Pour toute réponse, on nous a dit qu'il fallait avoir confiance dans le premier ministre. Le premier ministre est un excellent homme, un homme droit; il aime son pays...

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: Pourquoi ne pouvons-nous lui faire confiance? Je dirais que même si l'Archange Gabriel m'apparaissait en personne et me demandait de lui confier la direction du Parlement parce qu'il est honnête, loyal, je répondrais non. Le faire serait la négation même de ce qui explique notre présence ici à titre de représentants du peuple.

Dans la situation actuelle, trop de questions demeurent sans réponse. Nous qui venons ici en croyant avoir à remplir une obligation envers le peuple, nous ne sommes pas dupes des prétextes, ni convaincus de devoir céder à un petit groupe de députés—aux vœux d'un seul, en fait—sur une politique dont le pays ressentira pendant longtemps les effets.

Le premier ministre a promis qu'il songerait à rédiger un projet de loi comme celui dont j'ai parlé, mais rien ne l'y oblige. D'ici au mois d'avril, il pourrait, s'il le souhaite, faire prolonger au-delà du 30 avril les pouvoirs qu'il détient actuellement. De l'autre côté de la Chambre, il y a peut-être des députés disposés à renoncer à leurs responsabilités et même à aller jusqu'à approuver les